

226C0270
FR0000035081-FS0196

9 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ICADE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mars 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE, et détenir indirectement 3 997 795 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	2 192 313	2,88
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	1 577 281	2,07
Goldman Sachs Bank Europe SE	222 500	0,29
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	5 479	ns
Goldman Sachs Asset Management International	127	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	95	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	3 997 795	5,24

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ICADE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 284 280 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ICADE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 740 418 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 219 803 actions ICADE résultant de la détention de 50 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2028 et le 17 février 2038 ; et
- 2 520 615 actions ICADE résultant de la détention de 101 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 30 avril 2026 et le 3 mars 2038.

¹ Sur la base d'un capital composé de 76 234 545 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
